

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 3 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort, 25 février.*

On écrit de St-Petersbourg, 17 février :

(Correspondance particulière de la France.)

« M. Palmerston a envoyé plusieurs notes au comte de Nesselrode pour l'assurer que l'Angleterre ne prendra aucune part aux insurrections de la Circassie, et que le cabinet de St-James désire sincèrement que les troupes impériales de S. M. de Russie puissent conquérir définitivement le pays rebelle, et le rendre à la civilisation, au commerce et à l'industrie. En même tems le ministère whig a demandé qu'il fût permis aux bâtimens portant pavillon anglais de s'arrêter sur les rivages orientaux de la mer Noire, pour y prendre de l'eau, et déposer les marchandises destinées aux sujets asiatiques de S. M. I. des Russies. Cette demande artificieuse a été traitée comme elle le méritait. M. de Nesselrode a répondu que l'empereur n'entendait rien changer aux mesures prises jusqu'alors à l'égard des vaisseaux étrangers soupçonnés de trafiquer avec les rebelles, et que l'Angleterre ne serait pas exceptée de la mesure générale; quant aux protestations d'amitié du ministère whig, M. de Nesselrode fait semblant d'y croire, voilà tout. »

— Une correspondance de Constantinople publiée par la *Gazette de Leipsick* prétend que le sultan Mahmoud serait disposé à se mettre à la tête des chrétiens de l'empire, et à intimiser à ses sujets l'ordre de se fondre avec eux sous peine d'extermination.

Voici ce que dit ce journal de ce fait qui paraît avoir besoin de confirmation :

« Les efforts que fait le sultan pour cultiver la bienveillance des peuples chrétiens, et la condescendance des hauts dignitaires pour le clergé grec et catholique donneraient quelque fondement à cette supposition. On dit même que, si dans l'empire il n'y avait que deux peuples, séparés par leurs mœurs et leur religion, il aurait déjà accompli son projet; mais que ce qui l'en a empêché jusqu'à présent, c'est que la population chrétienne se divise en une infinité de sectes opposées. »

« La bonne intelligence qui règne entre la Porte et le prince Milosch, a été considérée comme un indice de cette disposition de S. H. Mahmoud céderait volontiers au prince la Bosnie, s'il pouvait obtenir son appui contre les chefs albanais dont les musulmans de Bosnie entretiennent l'esprit de révolte; mais sans doute la population musulmane ne céderait qu'au prix de grands sacrifices. »

ANGLETERRE. — *Londres, 28 février.*

Le ministère whig a éprouvé un échec dans la séance de la chambre des communes du 26.

Lord Maidstone après avoir accusé M. O'Connell d'avoir tenu dans le meeting à l'hôtel de la Couronne et de l'Ancre des propos injurieux pour la chambre, avait demandé la lecture de quelques passages du discours de M. O'Connell, qui lui-même avait consenti à cette lecture et en avait avoué toutes les expressions.

Lord Maidstone, à la fin de la séance, a formulé une proposition contenant trois dispositions distinctes et qui ont donné lieu successivement à des votes séparés. Voici sa motion :

1° Les expressions contenant des accusations de vil parjure contre des membres de cette chambre, en ce qui concerne la manière dont ils remplissent leur mandat, sont injurieuses pour la chambre;

2° M. O'Connell, ayant avoué avoir usé de pareilles expressions, est coupable d'injures envers la chambre;

3° La culpabilité du député de Dublin étant constatée, il convient que le président le réprime en pleine séance.

Cette proposition a donné lieu à de vifs débats; la première partie a été mise aux voix et adoptée par 263 membres contre 254, majorité pour l'adoption, 9 voix. (Les ministres ont voté avec la minorité.)

Le second paragraphe, qui reconnaît la culpabilité de M. O'Connell, a été adopté par 293 voix contre 85; majorité 208.

On n'a pas voté sur la troisième partie de la proposition con-

cernant la réprimande : l'heure avancée de la nuit obligeant de remettre au lendemain le vote de ce paragraphe.

— Les journaux américains du 2 ont apporté à Londres quelques nouvelles du Canada. On parle de la dispersion des insurgés, cependant les feuilles anglaises témoignent des inquiétudes sur la situation du Bas-Canada. Il est question de réunir les deux provinces.

FRANCE. — *Paris, 1^{er} mars.*

Une feuille judiciaire donne les détails suivans sur l'affaire Hubert :

« Nous avons annoncé que la chambre du conseil du tribunal de première instance avait prononcé dans l'affaire Hubert, et renvoyé sept des inculpés devant la chambre des mises en accusation.

» Il paraît que depuis des révélations assez graves, dit-on, ont été faites par un individu qui n'était pas jusqu'ici impliqué dans l'instruction, et qui avait été condamné, pour délit ordinaire par un tribunal correctionnel de province. Par suite de ces révélations, M. le procureur-général a requis un supplément d'instruction qui a été ordonné. Depuis deux jours des perquisitions et des arrestations ont été faites tant à Paris que dans le département de la Seine-Inférieure.

» Cet incident devra ajourner pour quelque tems la décision de la chambre des mises en accusation. »

— Le bruit courait à Bayonne que la ville de Gandessa, assiégée par les royalistes, venait de tomber en leur pouvoir.

— Le 11 janvier, l'escadre française n'avait pas encore paru au Port-au-Prince. L'arrivée des commissaires du gouvernement français était attendue à Haïti avec la plus grande anxiété, et les Français qui résident dans cette île n'étaient pas sans inquiétude sur les effets que l'irritation par l'annonce de l'arrivée prochaine de l'escadre, pourrait laisser dans les esprits. On assure que le président Boyer avait même été jusqu'à inviter les journaux du pays à ne pas employer le mot *escadre*, mais bien les mots *commissaires français*, en parlant de l'expédition que l'on attendait de jour en jour au Port-au-Prince, siège du gouvernement haïtien. (*Journal du Havre.*)

Du 2. — On lit ce matin dans un journal, la nouvelle suivante :

« Des bruits d'une nature grave ont circulé ce soir parmi quelques familiers du château. Le gouvernement aurait, dit-on, reçu une dépêche télégraphique annonçant qu'un grand personnage (M. de Bourmont ou le général Clouet) serait arrivé au camp de Charles V. On allait même jusqu'à citer un nom plus auguste, tant la peur grossit les objets. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, mais, à voir la consternation de certaines gens, nous devons croire en effet qu'on a appris quelque chose de favorable à la cause de la légitimité espagnole. »

— On a parlé ces jours derniers, dans quelques journaux, du projet de M^{me} la duchesse Alexandre de Wurtemberg (princesse Marie d'Orléans), de venir passer le printemps à Paris. Il paraît que le couple nomade qui va de résidence en résidence dans les petites cours d'Allemagne, ne s'est décidé à venir en France qu'à la suite de quelques désappointemens assez fâcheux qu'il a éprouvés dans les grandes cours du Nord et qui ont été appris avec chagrin aux Tuileries. Le dernier refus a décidé la résolution qu'on a prise de venir habiter l'Elysée-Bourbon. Il paraît certain que le duc Alexandre de Wurtemberg avait fait indirectement pressentir le ministre de la maison royale, baron de Gise, par le baron Schmitz-Grollembourg, envoyé de Wurtemberg, sur le voyage que le duc et sa femme avaient le projet de faire à Munich. Le baron de Gise aurait répondu le plus poliment possible, que comme passage par la Bavière le voyage du duc et de la duchesse sa femme ne pouvait être l'objet d'aucune négociation; mais que comme séjour, la cour de Munich n'était pas en disposition de recevoir les deux époux, d'une façon digne d'eux. Cette réponse aurait vivement piqué le duc et la duchesse, qui sont décidés à accepter l'Elysée-Bourbon comme pis aller, et qui vont venir sous peu de jours, verser tous leurs chagrins dans le sein paternel. (*Quotidienne.*)

— La commission chargée de l'examen de la proposition relative à la conversion des rentes s'est constituée ce matin. Elle a choisi M. Gouin pour président et M. Antoine Passy pour secrétaire. Des débats préliminaires se sont engagés et ont manifesté entre les deux notabilités financières de la commission, MM. Laffitte et Gouin, une parfaite concordance de pensées et de vues sur tous les points. Au reste, il n'y a guère eu de dissentiment que de la part de deux membres de la commission, qui, sans contester les principes, paraissent hésiter à s'associer aux déterminations qui en provoqueraient l'application immédiate.

Les ministres seront entendus; ce qui, dès à présent, est hors de doute, c'est qu'un plan de conversion sagement combiné sera prochainement soumis à la chambre, et que le gouvernement sera mis en demeure de s'expliquer sur ses véritables intentions.

(Siècle.)

Du 3. — On lit dans le *Mercur de Franconie* :

Naples, 13 février.

« On a reçu des nouvelles importantes de la Sicile. On parle de nouveaux troubles qui auraient éclaté dans cette île. Depuis hier matin, on se communique en secret mille rapports sans pouvoir cependant préciser rien de certain.

P. S. » On n'a rien appris de nouveau sur les troubles de Sicile. On assure seulement que le prince Charles de Capoue intrigue beaucoup à Malte pour provoquer la séparation de la Sicile du royaume de Naples, et qu'il a beaucoup de partisans en Sicile. Il paraît que le roi est très-préoccupé des affaires de la Sicile.

» Le prince de Capoue a habité Paris pendant tout le mois de février; il est aujourd'hui à Londres. Comme les troubles nouveaux de la Sicile sont sans doute aussi vrais que la présence du prince à Malte, nous ne sommes pas étonnés de n'en avoir pas eu directement connaissance par les journaux et les lettres particulières de Naples »

(Quotidienne.)

— On écrit de Toulon, 24 février :

« Le bateau à vapeur le *Fulton*, arrivé aujourd'hui d'Alger, nous a apporté les nouvelles suivantes :

» L'envoyé d'Abd-el-Kader est arrivé à Alger, dimanche dernier. A son entrée par la porte Babazau, il s'est empressé de jeter de l'argent aux Arabes, suivant l'ancienne coutume des beys; il a fait quelques promenades à cheval dans l'intérieur de la ville, et le soir il est allé chez le fameux Bronderbas, notre plus grand ennemi. Cet envoyé part aujourd'hui pour se rendre à Paris et présenter au roi des chevaux, des lions, des tigres, des panthères, des autruches et des gazelles; il est aussi porteur d'une fort belle selle destinée au prince royal. On parle plus que jamais de l'occupation de Belida. C'est probablement ce motif qui empêche M. le gouverneur de laisser partir un régiment qui, dit-on, en avait reçu l'ordre, c'est le 63^e de ligne. Le 11^e attend aussi tous les jours son ordre de départ. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La *Gazette extraordinaire de Madrid* du 21 février publie le rapport du brigadier Flinter.

On y dit positivement que la division de cet officier, forte de 600 fantassins et de 200 chevaux, avait en tête 2000 fantassins et 800 chevaux de Jara, et que, malgré le feu le mieux nourri, elle n'a pas eu un seul homme blessé.

D'après ce bulletin, la perte totale des carlistes, en blessés et en prisonniers, aurait été de 1640 hommes.

L'exagération de cette pièce officielle fait voir bien mieux que les lettres de notre correspondant, que cette victoire est un mensonge.

— On écrit de Saragosse, en date du 23, que la place de Gandesa tient encore devant Cabrera.

Ce général a envoyé le colonel Asenxo, à la tête de 2500 hommes, mettre le siège devant Salinas de los Alfaques, pour avoir une nouvelle communication avec la mer.

— On écrit de Madrid, en date du 18, que les officiers et sous-officiers de la garde royale, partis de cette capitale le 10, pour aller former les cadres de l'armée de réserve d'Andalousie, ont été attaqués à Espenaperros par la guérilla de Cornicero.

Sur 500 hommes, plus de 150 ont péri, et les autres se sont dispersés. Le gouvernement ne sait pas ce qu'ils sont devenus.

Notre correspondant nous assure que l'on veut établir à Madrid un journal destiné à défendre la légitimité et la religion; il ne sait pas si les entrepreneurs de cette œuvre parviendront à leur but, mais il affirme que la loi est pour eux, et que le simple bruit de ce projet embarrasse beaucoup le ministère.

Le journal légitimiste serait certainement plus riche en abonnés que toutes les feuilles actuellement existantes, et on verrait que les partisans de don Carlos sont plus nombreux dans la capitale qu'on ne le croit généralement.

— Les lettres de Bayonne du 25 février portent que don Carlos, après s'être arrêté avec l'infant don Sébastien, le 21, à To-

losa, est parti pour Estella. Les forces chrétiennes étaient à cette époque concentrées à Miranda.

— Une lettre de Bilbao du 19 de ce mois, citée par la *Sentinelles des Pyrénées*, raconte que ces jours derniers, le consul de France à cette résidence, M. Laffitte, en étant parti pour se rendre au quartier-général de don Carlos, afin de réclamer la mise en liberté d'un prisonnier français, s'était fait accompagner de cinq lanciers portant le drapeau tricolore. Arrivé à Galdacano, le général Luqui, qui commande la ligne, l'a reçu du haut de sa grandeur : « Où vont ces hommes armés, demanda-t-il ? — C'est mon escorte, répondit le consul. — Qu'elle rétrograde, j'ai l'ordre de ne laisser passer aucun homme armé avec vous. »

Alors M. Laffitte ordonna à l'un des lanciers de déposer ses armes et de prendre le drapeau, mais au moment où il se mettait en route, le général lui cria de son balcon : N'emmenez pas cet homme ? — C'est mon garçon, répondit le consul. — Non, monsieur, c'est un *pesetero*, je le connais très-bien : il ne passera pas. »

Après une altercation assez vive, le général Luqui donna une ordonnance carliste à M. Laffitte pour porter le drapeau, et les cinq lanciers furent renvoyés à Bilbao.

Le journal de Bayonne ne fait pas connaître le résultat de la démarche de notre consul.

— On lit dans une lettre particulière de Logrono, du 21 février : « Le général Latre, après avoir surpris et taillé en pièces un détachement carliste de 800 hommes, s'est approché de Penacerrada. Le général Espartero se propose d'attaquer cette ville; s'il y réussit, sa gauche sera entièrement garantie, et il pourra aussitôt après agir contre Estella. Les troupes destinées pour cette dernière attaque gardent toujours les mêmes positions. »

— Basilio Garcia est entré dans la province de Murcie, demandant sur sa route un grand nombre de rations qu'il obtint sans peine.

PAYS-BAS. — *La Haye*, 1^{er} mars.

Le gouvernement vient demander à la chambre 30 millions de florins pour les avances à faire pour les frais de construction d'un chemin de fer d'Amsterdam à Arnhem, et ceux de l'endiguement et l'assèchement du lac d'Harlem.

Du 2. — La chambre a reçu quatre messages royaux accompagnant autant de projets de lois appuyés de mémoires explicatifs; ces projets de lois concernent :

1^o Des modifications à apporter à la loi du 12 mars 1818, relative à l'exercice de l'art médical;

2^o Les moyens de pourvoir au paiement intégral des intérêts de la dette publique pour 1838, moyens qui consistent à faire servir par le trésor des possessions d'outre-mer, et chaque fois à la somme de 4,280,000 fl., les paiemens semestriels échéant aux 30 juin et 31 décembre dudit exercice. Ces subsides se feront par forme d'emprunt pour être restitués plus tard, en capital et en intérêt, au trésor colonial. Les fonds nécessaires se feront au moyen de la constitution d'une dette au capital de 8,500,000 fl., à charge des colonies, avec émission de rentes dites *losrenten*, portant intérêt de 5 p. c., à partir du 1^{er} avril 1838, le quel intérêt est garanti sur le pied de la loi du 11 mars 1837, n^o 10;

3^o Les dépenses extraordinaires des départemens de la marine et de la guerre pour 1838, sont proposées :

Pour la marine, à 750,000 fl.; pour la guerre, à 9,387,700 fl. Ensemble, 10,137,700 fl.

Il sera fait face à ces dépenses sans avoir recours à la création de nouvelles charges, au moyen de ce qui sera trouvé disponible sur d'autres crédits;

4^o L'émission de rentes dites *losrenten* sur une partie de la dette à charge des possessions d'outre-mer, afin de faire des avances pour le service d'ouvrages d'utilité publique.

Ce projet de loi porte que le capital de 30,000,000 de florins qui constitue la partie non encore émise de la dette à charge des possessions d'outre-mer, mentionné à l'art. 4 de la loi du 24 avril 1836, n^o 11, est destiné pour les avances à faire pour les frais de construction d'un chemin de fer d'Amsterdam à Arnhem, et d'Utrecht avec un embranchement de Rotterdam à Utrecht et pour ceux de l'endiguement et de l'assèchement du lac de Harlem, et pour les dépenses à résulter de la construction et de l'amélioration d'autres ouvrages d'utilité publique.

Il pourra être émis successivement sur le capital susmentionné, portant un intérêt annuel, à 4 p. c., de 1,200,000 fl., un capital de vingt-quatre millions de florins de *losrenten*, à l'intérêt de 4 p. c. et lequel intérêt est garanti sans restriction par le gouvernement. Ces *losrenten* seront remboursées et annulées au fur et à mesure de l'émission des actions de la dette à charge des possessions d'outre-mer, portant un intérêt de 4 p. c. et quand cette émission pourra se faire au cours de 94 p. c. et au-dessus.

Le capital de trente millions de florins dont il s'agit, avec les

intéressible, syndicat, constitution, Tou de la section, Ens royal, Hesse S. Ex nisatives d des lois renvoyé chamb de M. de Ha

L bourg à dix les sou seront qui av Les charge secréta Lux — U

heures avocat garnis Le pre il a sur ment, famille

Nou querell maine

bien d sence é vent au

bonne de tout atteinte impérie

où une geois, neur es

Lais désiroir bonne

cette p parti si atteinte vironn

— I est adr

« L triple l franchi

d'expo Pologr passer sateur

«véner quelqu

— V belges Liège,

prussien nanes.

mettre titre le améni

vaient révolu mais d

intérêts, montant à 1,200,000 fl., sera restitué aussitôt que possible, des revenus et produits des ouvrages susmentionnés, au syndicat d'amortissement et reporté au but pour lequel il a été constitué.

Toutes ces pièces imprimées ont été distribuées aux membres de la chambre et les affaires qu'elles concernent renvoyées aux sections du mois de février.

Ensuite il a été donné communication à l'assemblée d'un arrêté royal concernant l'accession du gouvernement du grand-duché de Hesse aux dispositions sur la navigation rhénane, d'une missive de S. Exc. le ministre de l'intérieur, accompagnant la loi sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice, et de sept missives de la première chambre, informant la seconde de l'adoption des lois votées en dernier lieu par celle-ci; enfin, après qu'on eut renvoyé à la commission *ad hoc* plusieurs pétitions présentées à la chambre, M. Verwey-Mejan lui a fait hommage d'une brochure de M. Pool, médecin à Amsterdam, sur l'assèchement du lac de Harlem. (Journal de La Haye.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 7 mars.

La commission de gouvernement du grand-duché de Luxembourg, fait savoir que dans sa séance du 16 du courant, vendredi à dix heures du matin, en l'hôtel du gouvernement, elle recevra les soumissions en double dont un exemplaire sur timbre, qui lui seront présentées pour l'entretien des parties de grandes routes qui avoisinent la ville, pendant l'exercice 1838.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges chez M. l'ingénieur f. f. d'ingénieur du waterstaat, et au secrétariat de l'administration générale.

Luxembourg, le 6 mars 1838.

— Un duel au pistolet a eu lieu, dimanche dernier, vers dix heures du matin, sur le plateau du Limpersberg, entre un jeune avocat du barreau de Luxembourg et un officier prussien de la garnison de Mayence qui se trouvait temporairement en cette ville. Le premier a reçu la balle de son adversaire dans le bas ventre; il a survécu jusqu'à lundi, deux heures de relevée. Cet événement, déplorable sous bien des rapports, plonge dans la douleur une famille respectable; toute la ville prend part à son malheur.

Nous n'avons pas mission pour scinder les faits qui amènent des querelles particulières; les détails de ce genre ne sont pas du domaine de la publicité; mais, il est du devoir de tout homme de bien de déplorer cette funeste manie qui met trop souvent en présence des hommes faits pour s'estimer, des hommes qui, bien souvent aussi, au moyen d'explications dirigées par la modération et la bonne foi, parviennent à applanir leur différend; il est du devoir de tout bon citoyen de réprover des actes de violence qui portent atteinte à la paix et à l'ordre de la société; et ce devoir est plus impérieux encore, lorsque dans une ville comme Luxembourg, où une nombreuse garnison se trouve en contact avec les bourgeois, c'est entre un bourgeois et un militaire qu'une affaire d'honneur est en litige.

Laissant à chacun la responsabilité morale de sa conduite, nous désirons, avec tous les amis sincères de la tranquillité et de la bonne harmonie entre toutes les classes de la société, que dans cette pénible conjoncture, les passions se taisent; que l'esprit de parti suspende ses préventions, que la concorde ne reçoive aucune atteinte, et qu'enfin l'opinion et la justice soient également environnées du calme nécessaire à la dignité de leurs arrêts.

— Le *Morning-Chronicle* publie la lettre suivante, qui lui est adressée de Francfort, le 20 :

« Les troupes russes se concentrent en Pologne: il y en a une triple ligne le long de la frontière. Tout voyageur qui prétend la franchir est forcé de se soumettre à la visite la plus rigoureuse, et d'exposer aux autorités les motifs de son voyage en Russie ou en Pologne, avec les preuves à l'appui. A défaut de cela, il ne peut passer avec son passeport, fût-il même revêtu du visa de l'ambassadeur de Russie. Il faut qu'il y ait eu dans l'intérieur quelque événement que le gouvernement veut cacher, ou qu'il éprouve quelques appréhensions. Quoi qu'il en soit, le fait est certain. »

— Voilà déjà quelques semaines que les journaux catholiques belges, le *Courrier de la Meuse* et le *Journal Historique de Liège*, ne cessent d'exhaler leur colère contre le gouvernement prussien qui ne veut point laisser révolutionner les provinces rhénanes. Nous concevons qu'il a fort mauvaise grâce à ne pas permettre qu'on le tue, et que la horde des agitateurs peut à juste titre le traiter comme rebelle à ses doctrines et ennemi déclaré des aménités révolutionnaires, mais quel serait leur courroux s'ils savaient ce qui se passe contre eux et leur respectable et toute sainte révolution belge, non seulement chez le gouvernement prussien, mais dans toute la diète germanique? Ce haut sénat n'est point

seulement occupé à prévenir les désordres dans les pays de sa domination et à déjouer les ignobles intrigues d'un clergé révolutionnaire, tendant à renverser les états qui forment l'association teutonique; il délibère encore sur les moyens d'étouffer l'hydre de la révolte dans les pays qu'elle ravage et de replacer l'Europe dans l'heureux équilibre, résultat des traités de 1815.

Cette diète germanique est maintenant un corps très-puissant et très-influent en Europe, en ce que ses décisions obligent et compromettent des monarques puissants qui y participent.

La diète de Francfort ayant déclaré explicitement qu'elle n'abandonnerait ses droits sur le Luxembourg qu'autant que le roi Guillaume se désistât des siens sur ce pays, il s'ensuit naturellement que ce monarque, en refusant à cette cession, tient en main un moyen infaillible de repousser sans danger tout traité onéreux et injuste qu'on prétendrait lui imposer.

C'est surtout celui du 15 novembre, qui a donné à nos faiseurs tant d'espérance, qu'il peut rejeter quand il lui plaira, puisqu'il comprend l'abandon d'une partie du Luxembourg, et qu'en refusant cet abandon Guillaume a le droit d'ébranler toute l'Allemagne pour sa défense.

A la vérité le roi des Pays-Bas n'a pas encore eu recours à cette mesure, mais il est certain qu'il y viendra lorsqu'il jugera notre révolution assez mûre pour qu'elle tombe sans grand effort.

Lorsqu'on réfléchit aux liens qui attachent le royaume des Pays-Bas au grand corps germanique, on ne peut s'empêcher d'être émerveillé de la suffisance et de la fatuité de nos apprentis diplomates, qui s'imaginent que le canon de coaction, tiré contre Guillaume, n'aura de retentissement nulle part; ils ne voient pas que si le corps germanique ou plutôt l'Europe est restée immobile à l'aspect de trois interventions qui n'aboutissaient à rien, c'était pour s'approvisionner de griefs contre la France et pouvoir avec plus de titres et de motifs voler au secours de Guillaume, s'il était sérieusement menacé.

Au surplus, quels que soient les nouveaux délais que la reprise des négociations nous prépare, ils ne peuvent être préjudiciables au roi Guillaume dont la position se fortifie tous les jours moralement et physiquement, tandis que l'influence et les déceptions de nos révolutionnaires s'affaiblissent et s'usent de plus en plus de moment en moment. Ainsi nous devons reconnaître en définitive que si le roi Guillaume n'a pas pris la voie la plus courte pour faire prévaloir la justice de sa cause, il a au moins trouvé un chemin sûr pour parvenir à notre délivrance. (Lynx.)

— Le pouvoir occulte qui nous gouverne s'est tout-à-coup jeté dans l'arène, et semble défier la Prusse. Depuis le mois de novembre dernier, époque de ses premières attaques, il n'a cessé de provoquer par les plus grossières injures, le courroux de la cour de Berlin; il lui suscite partout des ennemis, et son intention évidente est d'allumer le feu de la révolte dans les provinces rhénanes, sauf à étendre plus tard l'incendie au reste de la monarchie.

Comment la camarilla ne sent-elle pas le danger d'exposer ainsi la Belgique aux coups de la Prusse, qui dans une conflagration serait immanquablement appuyée des deux autres puissances du nord, et de la confédération germanique? Il n'y a, à notre avis, qu'une seule manière de répondre à cette question; c'est d'admettre qu'il est dans la volonté des grands pouvoirs européens de reconstituer le royaume des Pays-Bas, et que le gouvernement belge en a connaissance. On sent que, dans ce cas, le parti n'aurait plus aucun ménagement à garder envers la Prusse et que la seule ressource qui lui resterait, s'il voulait encore courir les hasards de la fortune, serait de révolutionner les provinces rhénanes pour tâcher d'opposer une barrière aux armées qui seraient destinées à agir en Belgique. C'est ainsi que l'action des puissances a été paralysée en 1830, par la révolution de Pologne, suscitée par la France. Cet exemple est séduisant pour nos têtes révolutionnaires, qui ne réfléchissent pas que la catastrophe n'a réussi en Pologne, que parce que le cabinet de Saint-Petersbourg a été pris au dépourvu, tandis que celle qu'on voudrait opérer en Prusse est prévue depuis quatre mois, et que des mesures efficaces sont prises pour la prévenir. (Industrie.)

— On lit dans l'*Observateur* :

« Le Grand Orient de Belgique (l'assemblée maçonnique formée de 3 députés de chaque loge du royaume) s'est assemblée le 1^{er} mars pour entendre le rapport sur les opérations pendant l'année écoulée. Il résulte de ce rapport, entr'autres communications que sept nouvelles loges ont reçu la vie et que beaucoup d'autres demandes en constitution ont été adressées au Grand Orient.

» Ce grand corps a procédé ensuite à l'élection de ses officiers dignitaires, puis à l'installation de la nouvelle loge le Progrès, qui, dans la même séance, a vu initier cinquante néophytes.

» L'assemblée, composée de plus de trois cents maçons, réunissait ce qu'il y a de plus notable dans la magistrature. D'anciens ma-

cons, retirés depuis long-tems des loges, ont assisté à cette réunion.

» De nombreuses aumônes ont été versées dans le tronc de bienfaisance, car c'est ainsi que les maçons clôturent leurs séances.»

— On lit dans le même journal :

« L'affaire à charge du *Lynx* poursuivi pour ses articles *Turpitudes*, s'instruit avec beaucoup d'activité au parquet. Trente-deux liasses renfermant plus de trois cents pièces ont, dit-on, été communiquées par le ministère public aux conseils des prévénus. De nombreux témoins, parmi lesquels de hauts fonctionnaires et bon nombre d'intendants militaires seront ou sont déjà assignés tant à charge qu'à décharge. Il est probable que les débats rempliront au moins une semaine complète des audiences de la cour d'assises.

C'est définitivement M. l'avocat-général de Bavay qui portera la parole.

Nous apprenons, d'un autre côté, que M. de Bavay consacre exclusivement ses soins à l'examen de la procédure qui lui est confiée. Depuis plusieurs jours, le service qu'il remplissait à l'une des chambres civiles de la cour est interrompu par suite de cette besogne extraordinaire.

L'*Observateur* rappelle que c'est M. de Bavay qui a occupé en la même qualité dans les affaires d'Ernest Grégoire et des pillages de 1834. »

NAVIGATION DU DANUBE.

On écrit de Cologne, le 8 février :

« Aux entreprises gigantesques des tems modernes appartient sans contredit aussi la navigation à vapeur sur le Danube. Elle ouvre au commerce avec l'Orient une nouvelle voie exempte de toutes les peines et de tous les dangers attachés aux voyages par mer ordinairement longs, et aux voyages par terre à travers les sauvages et âpres Balkans, voyages accompagnés d'entraves et de privations de tout genre et qui faisaient souvent un obstacle aux communications avec Constantinople. Par les agréments d'une navigation à vapeur bien organisée, un voyage à Constantinople deviendra bientôt une partie de plaisir, tandis que jusqu'ici la nécessité et les affaires urgentes pouvaient seules engager à l'entreprendre.

» A partir de Vienne cette excellente communication est déjà exploitée depuis quelques années d'une manière qui mérite beaucoup d'éloges. Des résultats aussi satisfaisans ne pouvaient manquer d'ammener une grande extension de ce service; aussi la société privilégiée Bavaro-Wurtembergeoise de navigation à vapeur sur le Danube, vient-elle d'entreprendre la formation d'un service correspondant avec la ligne autrichienne jusqu'à Lintz, qui commencera déjà au mois de mars prochain provisoirement jusqu'à Regensbourg, et qui sera probablement encore cette année poussée jusqu'à Donauwörth. Cette entreprise doit inspirer au public une entière confiance.

» La ligne exploitée par les bateaux à vapeur de la nouvelle société appartient aux contrées les plus intéressantes du Danube, et ce qui assure son succès, c'est que par suite de ce service les voyageurs anglais pourront faire, par bateaux à vapeur, un voyage de Londres à Vienne, à Constantinople, en Grèce et dans l'Asie-Mineure sans autre interruption que sur une distance d'environ vingt lieues seulement; en outre de l'agrément d'un pareil moyen de communication vient une économie considérable de tems et de frais. Nous croyons avoir mérité un titre à la reconnaissance du public en appelant son attention sur un nouvel et gigantesque progrès de notre époque, à laquelle il était réservé de rapprocher de plus en plus au moyen d'entreprises aussi grandioses qu'utiles et agréables, les habitans des diverses parties du globe, et de donner un charme réel à la vie durant les voyages dans des contrées jadis presque inaccessibles. »

— Un microscope solaire, d'une perfection extraordinaire, vient d'être inventé à Hartford; il grossit les objets de trois millions de fois, et même de quatre millions, lorsque la clarté du soleil est vive. Au moyen de cet instrument, que l'on peut sans emphase qualifier de merveilleux, on découvre dans les molécules farineuses qui existent sur les figures, des animaux vivans qui paraissent avoir deux pieds et demi de long. Le dard d'une abeille ordinaire paraît également avoir au moins quatorze pieds de longueur, et l'on distingue des centaines de serpens, de six à huit pieds, qui nagent dans les gouttes de vinaigre.

Le gouvernement américain se propose, dit-on, de faire l'acquisition de ce microscope.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A PLACER

certaine somme sur première hypothèque. — S'adresser au notaire LINCK, rue de Chimay.

Les créanciers de Nicolas CHEVALIER, ci-devant pharmacien, aujourd'hui en état de faillite, sont invités de se rendre, mercredi, 14 du courant, à deux heures de relevée, à la salle d'audience du tribunal de commerce de cette ville, à l'effet de procéder à la nomination d'un syndic définitif, en remplacement du sieur J. P. Munchen, avocat, décédé.

Luxembourg, le 7 mars 1838.

Le juge, commissaire de la faillite,
J. J. KEUCKER.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE.

LUNDI, 12 mars courant, à deux heures de l'après-midi, vente publique de divers IMMEUBLES, dépendans de la succession de feu le sieur Michel THYES et dame Catherine SCHLOSSER, en leur vivant conjoints brasseurs à Clausen, faubourg de Luxembourg, entr'autres d'une vaste BRASSERIE avec dépendances, situées audit Clausen.

Luxembourg, le 3 mars 1838.

J. FUNCK, notaire.

A LOUER pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1838, une MAISON, sise à Luxembourg, rue du Rempart, n^o 248, composée de dix places, caves, avec entresol, et deux greniers.

S'adresser à M. Hess, fabricant de chicorée, rue de Beaumont, à Luxembourg.

VENTE PUBLIQUE
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Lundi, 19 mars 1838, à dix heures du matin, à la requête de la D^{me} Ve et des héritiers de feu le sieur Christophe SPEYER, vivant propriétaire, à Hesperange, il sera, en conformité de la loi du 12 juin 1816 et en vertu d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal de première instance d'Arlon, devant la justice de paix du canton de Luxembourg et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis, procédé à la vente aux enchères publiques et adjugé au plus offrant, pour entrer en jouissance de suite, à plusieurs années de crédit et sous des conditions très-avantageuses pour le paiement, des biens-immeubles dont la désignation suit :

1^o Une FERME, dite Jean-Mathias-Hoff, située à une lieue de Luxembourg, sur la route de Bettembourg, à proximité du domaine de Kockelscheuer, dans la section de Bivange, de la commune de Roeser, au canton de Bettembourg, et consistant en

a) Maison d'habitation, grange, écuries, remise, bâtimens d'exploitation, cour et place, d'une contenance de . . .	n	33	50
b) Jardin et verger y attaché	n	38	n
c) Terres labourables sises autour de la ferme	12	85	30
d) Prés situés en majeure partie dans les meilleurs sites du fond de Roeser.	7	90	50
e) Un bois dit Nonnenbüsch, section de Bivange	19	33	n
f) Et un étang poissonneux	n	10	70

H. A. C.

2^o Un grand jardin nommé Grossen-garten, situé au village de Hesperange, sur la grand'route à l'embranchement du chemin de Fentange, entouré de murs et garni d'arbres fruitiers en plein rapport et des meilleures espèces, contenant 00 35 30.

3^o Une grande pièce de terre dite Howaldsberg, en partie labourable et en partie jardin et plantée d'arbres fruitiers, d'avenue et forestiers, renfermant des carrières et formant la pente du Hohwald, près de Hesperange, le long de la route de Luxembourg, 4 33 80.

4^o La moitié par indivis d'une parcelle de bois, sise territoire d'Itzig, au lieu dit Bayern-Trausch, mesurant 1 39 40.

Ladite ferme et dépendances sera vendue avec ou sans le bois appelé Nonnenbüsch qui en dépend, ou avec une partie seulement dudit bois, et les trois autres articles seront adjugés séparément en plusieurs lots, qui pourront néanmoins être réunis, si on le désire.

L'adjudication aura lieu audit Hesperange, en la maison des vendeurs, où les amateurs pourront prendre des renseignemens sur les biens à vendre et connaissance du cahier des charges, ainsi qu'en l'étude du notaire soussigné.

Hamm, le 20 février 1838.

SCHANUS, notaire.

MERCURIALES. — 2^{me} QUINZAINE DE JANVIER 1838.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment	8 84	0 00
Méteil	8 34 1/2	0 00
Seigle	0 00	0 00
Orge	0 00	0 00
Avoine	2 69 1/2	0 00
Pois	0 00	0 00
Farine de froment	0 00	0 00
Farine de seigle	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été	0 00	0 00
Idem d'hiver	1 34	0 00
Beurre, la livre des P.-B.	0 73	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.	4 72 1/2	0 00
Paille, id. id.	3 30	0 00
Bois de hêtre, la corde	3 96	0 00
Id. de chêne	0 00	0 00